

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 05 février 2021

REMARQUES DU  
POLE  
METROPOLITAIN SUR  
LA DEMARCHE  
GENEVE 2050 DU  
CANTON DE GENEVE

L'an deux mil vingt et un, le cinq février, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

N° BU2021-03

Convocation du : 22 janvier 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Nombre de délégués  
titulaires

Membres présents :

en Exercice : 16

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués  
Présents : 14

M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –  
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER–  
Mme Catherine BRUN – M. Stéphane VALLI –  
M. Sébastien JAVOGUES – M. Marin GAILLARD –  
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Philippe MONET -  
Mme Aurélie CHARILLON - M. Christophe ARMINJON -  
M. Jean-Claude GEORGET – M. Benjamin VIBERT

Pouvoirs : 0

• Délégués excusés :

Mme Carole VINCENT - Mme Nadine PERINET

PARTICIPATION REMARQUES DU POLE METROPOLITAIN SUR LA DEMARCHE  
GENEVE 2050 DU CANTON DE GENEVE

**Démarche Genève 2050 et contexte**

Le Canton de Genève a initié, au début de la législature 2018 – 2023 un exercice de prospective, visant à « explorer les futurs possibles et souhaitables pour le territoire ». Faisant suite à plusieurs votations s'opposant à la politique d'aménagement du canton (densification du Petit-Saconnex, modification de zone au Grand Saconnex), analysées comme un rejet du développement à Genève, Genève 2050 se veut être un espace de dialogue constructif sur les grandes tendances du développement qui impacteront le Canton, dans le respect des objectifs du développement durable, fixés à l'échelle fédérale.

Cette démarche s'est appuyée sur la détermination des tendances futures, sur la base d'entretiens conduits avec une cinquantaine d'experts du territoire. Ces pistes ont permis d'élaborer quatre scénarios qui ont alimenté la vision d'un futur souhaitable élaboré par et pour le Canton de Genève. Quatre ambitions, déclinées en douze objectifs, ont ainsi été validés par le Conseil d'Etat en juin 2018 :

- Genève Prospective : « Voir loin, voir large et voir ensemble, par-delà les limites des modèles en vigueur, porter son attention sur d'autres modes possibles d'organisation, de mobilité, de travail de cohésion etc. »

- Genève Innovante : « Explorer le champ des possibles dans les domaines politique, social, culturel, économique, technologique etc. »
- Genève Durable : « Reconnaître l'importance cruciale de maintenir et de renforcer les conditions de pérennité de l'environnement naturel, social et économique, en reconnaissant la diversité comme l'une des conditions clés de la durabilité »
- Genève Apprenante : « Se doter d'une nouvelle capacité, individuelle et collective : le savoir-apprendre ».

Dans un second temps, des ateliers d'échanges et d'initiation à la prospective, des ateliers thématiques réunissant spécialistes et grand public entre mars et avril 2019, une consultation publique, des questionnaires adressés aux élèves scolarisés dans le Canton ont complété la réflexion. L'équipe du Grand Genève a été invitée à participer aux ateliers d'échanges et d'initiation à la prospective et a contribué aux ateliers thématiques. Les récentes Rencontres du Développement (Septembre 2020) se sont également inscrites dans cette continuité, autour de la question du développement souhaité pour Genève.

Le Pôle métropolitain du Genevois français, le Canton de Genève et le District de Nyon, conscients de la nécessité d'une agglomération compacte, qui soit en mesure d'accueillir le développement et de répondre aux besoins de mobilité, sans gaspiller les ressources, en réduisant les impacts sur l'environnement et en préservant la santé des habitants, ont activement participé à l'élaboration du Projet de Territoire Grand Genève 2016 – 2030 et poursuivent leurs travaux en vue du projet d'agglomération n°4, au sein du GLCT Grand Genève. L'interdépendance des stratégies et les effets induits sur les territoires voisins, formant un même bassin de vie, obligent les partenaires du Grand Genève à porter une grande attention aux politiques menées de part et d'autre de la frontière, pour en assurer la cohérence.

Le rapport de synthèse de l'enquête participative constitue donc pour le Pôle métropolitain un document riche d'enseignements, puisqu'il préfigure le développement du Canton dans les années à venir. C'est pourquoi le Pôle métropolitain remercie tout particulièrement le Canton de Genève pour la transmission de ces éléments. Le présent avis s'inscrit dans une démarche constructive, vise à alimenter les débats et à apporter des éléments de dialogue pour assurer une traduction concrète de ces enseignements.

## **Avis et remarques du Pôle métropolitain du Genevois français**

### **1. La nécessité de l'échelle transfrontalière**

Il faut tout d'abord rappeler que le développement du Canton de Genève est au cœur du bassin de vie et d'emploi transfrontalier du Grand Genève, avec une interdépendance étroite de la Région de Nyon, du Canton de Genève et du Pôle métropolitain pour relever les défis liés à cette métropole d'un million d'habitants.

Le Grand Genève doit en effet **gérer une croissance démographique** parmi les plus dynamiques d'Europe (+ 2,1 % par an en moyenne depuis 10 ans dans les territoires français de l'agglomération) nécessitant de veiller à **une meilleure répartition de la production de logements et de la création d'emplois** à l'échelle de l'agglomération. Il doit en outre faire face à un **développement urbain** induisant : une pression sur les espaces et les ressources du territoire, une explosion de la **mobilité** avec un phénomène de congestion aux frontières (550 000 passages de douane par jour en 2011 aux frontières du canton de Genève), ainsi que de fortes disparités dans **l'accès aux équipements** et en matière de services à la population (santé, culture, formation, etc.).

Le Grand Genève prend toute sa place dans le réseau des métropoles européennes et mondiales et doit en même temps traiter les logiques d'interdépendances sociales, économiques et environnementales, plus localement, au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Le Canton de Genève constitue la ville-centre de notre territoire avec, à ce titre, des effets directs sur ses périphéries suisses et françaises. Il a donc un rôle extrêmement important dans la dynamique transfrontalière et notamment comme moteur pour renforcer et partager les capacités et moyens d'actions en faveur de l'aménagement de notre territoire transfrontalier partagé.

**C'est pourquoi il est indispensable que la question du développement futur soit appréhendée à cette échelle transfrontalière, dans la mesure où les décisions des uns affectent celles des autres. Penser à l'échelle du Grand Genève est une nécessité, avec**

des actions menées par les acteurs territoriaux sur leur ressort territorial bien sûr, mais également ensemble, dans le cadre des travaux du GLCT Grand Genève notamment.

Pour bâtir un projet de développement soutenable et répondant aux enjeux de la transition écologique, qui couvre les différents aspects de la vie quotidienne des habitants, il est donc nécessaire que les relations fonctionnelles du Canton de Genève avec les territoires voisins soient prises en compte. La définition du « futur » du Canton de Genève pourrait ainsi être utilement élargie pour être envisagée à l'échelle du Grand Genève, afin que les acteurs territoriaux de l'aménagement puissent apporter des réponses concertées et coordonnées.

## 2. La qualité de vie

85 % des personnes consultées sont satisfait-e-s de la vie à Genève. Nous souhaitons noter que, la qualité de vie plébiscitée au sein du Canton de Genève, s'accompagne, dans le même temps, d'une dégradation des conditions de vie dans les territoires voisins, notamment dans le Genevois français soumis à forte pression urbaine. La forte attractivité économique du Canton de Genève conjuguée à son faible rythme de la production de logements et à des niveaux de vie élevés a généré un report de la construction de logements à l'extérieur de ses frontières, induisant des flux de déplacements importants, de la périurbanisation, une pression sur les ressources naturelles, sur les besoins en matière d'équipements et de services, un fort renchérissement des coûts pour se loger.

Les résultats de la consultation font apparaître quatre points à améliorer prioritairement en matière de qualité de vie :

- Qualité de l'air et de l'eau
- Espaces verts
- Architecture et urbanisme
- Niveau de stress et de bruit.

Ces quatre points ont toute leur place dans les réflexions transfrontalières et sont partiellement traités par le projet d'agglomération. Les résultats de la consultation nous invitent donc à aller plus loin sur ces thématiques, qui débordent largement des frontières administratives.

## 3. La confiance dans les acteurs du futur et le sentiment d'appartenance :

Les questions sur la « confiance dans les acteurs du futur et le sentiment d'appartenance » font apparaître que plus de la moitié des personnes consultées se sentent appartenir au Grand Genève. Pour le Pôle métropolitain du Genevois français, ce résultat est une véritable réussite, seulement 8 ans après que le nom Grand Genève ait été dévoilé et alors qu'aucune communication grand public n'est menée de façon permanente. La mise en service du Léman Express, des bus et tramway transfrontaliers, la Voie Verte d'agglomération constitue une démonstration quotidienne de la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière pour le développement de services aux habitants. Ce résultat confirme la réalité quotidienne de notre bassin de vie transfrontalier, réalité humaine, sociale, économique, culturelle et sportive. Cette réalité est vécue et perçue par nos populations.

Il nous faut poursuivre collectivement les efforts pour consolider ce sentiment d'appartenance au Grand Genève.

## 4. La concrétisation

Le Pôle métropolitain du Genevois français ne souhaite s'exprimer ici qu'en ce qui concerne ses domaines de compétences. Ainsi, la traduction par le Canton de Genève des résultats de la consultation en indicateurs, objectifs et actions concrètes interroge également le Pôle métropolitain du Genevois français.

En premier lieu, le Pôle métropolitain salue la volonté d'aller vers une neutralité carbone et une société à 2000 watts compte-tenu des enjeux climatiques sur ce territoire partagé.

Cependant, il paraît que l'augmentation de la part des habitants à moins de 500 et 300m des arrêts de transports publics et la diminution du temps consacré aux déplacements, éléments contributifs à l'atteinte de ces objectifs, ne pourra être réussie dans les conditions-cadres actuelles. **En effet, l'accueil de la croissance démographique lié à la dynamique du Canton d'une part, les contraintes inhérentes à la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les fortes réticences populaires sur les projets de densification d'autre part, semblent irréconciliables. Il semble donc nécessaire de préciser les modalités d'actions pour permettre de réconcilier le développement urbain avec la population et les contraintes légales.**

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SOULIGNE** l'intérêt de cette démarche participative menée par le Canton de Genève ;
- **PRENDRE ACTE** du rapport de synthèse de l'enquête participative « Genève 2050 » ;
- **SOUHAITE** que les suites apportées à la démarche puissent être réalisées à l'échelle transfrontalière et du Grand Genève ;
- **PORTE A LA CONNAISSANCE DU CONSEIL D'ÉTAT** les points d'attention relatifs :
  - A la qualité de vie dans l'ensemble du Grand Genève nécessitant un développement urbain partagé et maîtrisé collectivement,
  - A l'enjeu d'un sentiment d'appartenance transfrontalier, comme vecteur de lien sociétal ;
  - Aux modalités d'actions prévues par le Canton de Genève pour concilier les attentes de la population, sa volonté de rapprocher emploi, habitat et transports publics, et le cadre fédéral.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à adresser un courrier à Monsieur le Président du Conseil d'État faisant état de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 17/02/2021

Publié ou notifié le 17/02/2021

Le Président,  
Christian DUPESSEY

